Image not found or type unknown

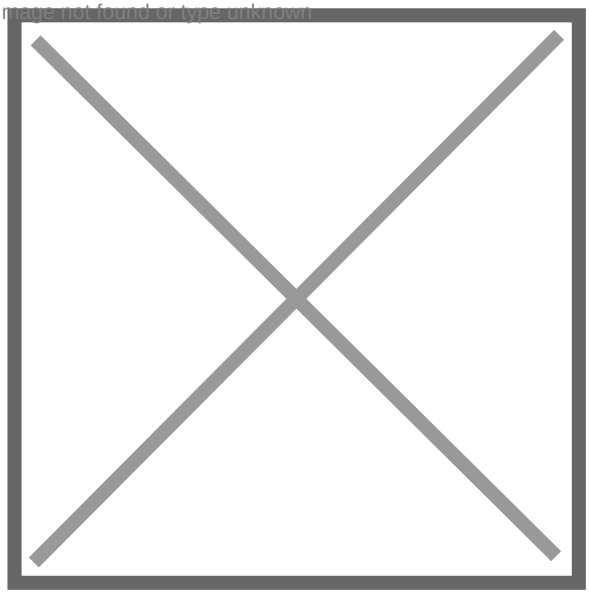

Contraction il y a 6 ans d un pret bancaire personnel en belgique

Par **adriatik**, le **23/07/2014** à **13:14**

Bonjour,

Voilà en gros le soucis et les questions que je me pose serieusement...

Il y a 6 ans j ai contracter un prêt...enfin 2 prêts de 5000 euros...c est un prêt personnel...donc 10000 euros en tout!!
J ai remboursé que 2 mensualités dans cette histoire. Puis suite au non paiement régulier différents huissier ont pris contacte par courrier en me rappelant la somme que je devais ainsi que les indemnités de retard bien évidemment...suite a sa je n ai jamais réagit...car ayant une petite dizaine d huissier gravitant autour de moi pour de petite dette n exedant pas les 1500 euros au maximum pour une affaire...je m étais dit que le mieux était d éliminer un max d affaire ou il y a une petite dette a rembourser puis âpres me pencher sur l affaire du prêt!!
A l heure actuelle j ai bientôt terminer de rembourser ce que je dois en ayant beaucoup galerer!!
Le truc c est que le dernier courrier que j ai reçu au niveau de ce prêt date de 3 ans...avec encore un nouvel huissier, je pense au en tout il y a eu 4 huissier différents pour cette affaire...

De plus je suis de Belgique et c est un prêt qui a été contracté en belgique. Je suppose que les loi sont différente de celle de France.

PS: j ai ete fiche interdit bancaire.

Voilà mes questions
.qu en est il devenu de ce prêt...est il en attente quelque part?car plus de nouvelle depuis 3 ans...

.que dois je faire concrètement dans ce cas? Attendre ou réagir?
.j aurais pu aller en médiation de dette il y a 6 ans mais j ai choisi de trimer et de rembourser. Âpres mainte efforts j ai su avancer et rembourser plusieurs affaire...et vu que je fais quelque projet pour l avenir j aimerais savoir si cette histoire de prêt peut venir me pourrir...

En attente de vos eclaircissements je vous remercie d avance.....

Par **moisse**, le **24/07/2014** à **13:10**

Bonjour,
[citation]De plus je suis de Belgique et c est un prêt qui a été contracté en belgique. Je suppose que les loi sont différente de celle de France.
[/citation]
Je suppose aussi, c'et pourquoi je vous réponds que je ne sais pas, que sur un site de droit français les juristes belges ne sont pas qualifiés et réciproquement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés